



## DÉCISION

N° : 2025-243

Exécutoire le : 25 JUL. 2025

Publiée / Notifiée le : 25 JUL. 2025

Visée le : 24 JUL. 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n°24/067

#### Renforcement du réseau AEP (distribution AEP + adduction refoulement AEP entre réservoir) et reprise des branchements d'eaux usées – Route de Pugny – RD 49 – AIX LES BAINS

#### Avenant n° 1 relatif à une erreur matérielle

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

Considérant la notification du marché public effectuée le 26/03/2025 au groupement EHTP/SATP (mandataire EHTP) pour un montant de 763 630,74 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les modalités de règlements des entreprises afin que les règlements, pour chaque membre du groupement solidaire, ne se fassent pas sur le compte du mandataire du groupement solidaire, mais se fassent sur un compte de groupement,

Considérant également la nécessité de préciser l'identification de l'adresse de l'établissement secondaire signataire de l'acte d'engagement,

Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant.

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT

Il est décidé de signer l'avenant n°1 avec le groupement EHTP/SATP pour modifier les modalités de règlements des entreprises et pour préciser l'identification de l'adresse de l'établissement secondaire signataire de l'acte d'engagement.

## ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme. la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise attributaire : EHTP mandataire du groupement EHTP/SATP

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 24/07/2025 09:27:33



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision n.2025-243 : Marché n.24/067 Renforcement du réseau AEP (distribution AEP + adduction refoulement AEP entre réservoir) et reprise des branchements d'eaux usées - Route de Pugny - RD 49 - AIX LES BAINS - Avenant n. 1 relatif à une erreur matérielle -

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/07/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/07/2025

---

**Numéro de l'acte :** Dec2002 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250724-Dec2002-AR

---

**Date de décision :** 24/07/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Dossier d'avenant



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

GRAND LAC  
1500 boulevard Lepic  
73100 AIX LES BAINS  
[contact@grand-lac.fr](mailto:contact@grand-lac.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public**

GROUPEMENT : EHTP / SATP  
Mandataire : EHTP SAS  
385 route de la Peyrouse  
73800 LA CHAVANNE  
[besvv7374@nqe.fr](mailto:besvv7374@nqe.fr)

**C - Objet du marché public**

Objet du marché public :

**Renforcement du réseau AEP (distribution AEP + adduction refoulement AEP entre réservoir) et reprise des branchements d'eaux usées – Route de Pugny – RD 49 – AIX LES BAINS  
Marché numéro : 24067**

Date de la notification du marché public : 26 mars 2025

Durée d'exécution du marché public : 7 mois (préparation et travaux)

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 763 630.74 €
- Montant TTC : 916 356.89 €

**D - Objet de l'avenant**

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de :

▪ Modifier les modalités de règlement des entreprises :

Les règlements, pour chaque membre du groupement solidaire ne se feront pas sur le compte du mandataire du groupement solidaire, mais se feront sur un compte de groupement (RIB en annexe)

EHTP / SATP :

Etablissement : BNP PARIBAS  
 Banque : 30004 code agence : 02811 compte : 00011338492 clé : 83  
 IBAN : FR76 3000 4028 1100 0113 3849 283

La répartition, entre les membres du groupement, établie dans l'acte d'engagement reste inchangée.

▪ Préciser l'identification de l'adresse de l'établissement secondaire signataire de l'acte d'engagement :

L'agence de LA CHAVANNE, qui va effectuer les travaux et gérer techniquement et administrativement le chantier, dépend du SIRET 439 987 405 00115 de la direction régionale basée 38210 TULLINS : RCS GRENOBLE (un seul numéro de SIRET pour les agences de la région).

Le SIRET n°439 987 405 00115 renseigné dans l'acte d'engagement n'est pas modifié.

- Siège Social – EHTP – St Etienne du Grés avec le Siret 439 987 405 00024
- Direction régionale – EHTP Tullins avec le Siret 439 987 405 00115

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
 (Cocher la case correspondante.)

- Non  Oui

**E - Autres clauses du contrat initial**

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**F - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Olivier MARCOU Directeur Régional Adjoint	La Chavanne, le 21/07/25	<b>E.H.T.P.</b> SAS AU CAPITAL DE 2 900 000 € 385, Route de la Peyrouise 73800 LA CHAVANNE RCS TARASCON 439 987 405 T : 04.79.26.51.50 - F : 04.79.26.51.51

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A: Aix les Bains, le 26 JUIL. 2025.

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)